

Motion pour le conseil communal de St-Cergue du 14 juin 2022

Quel impact la construction du Bix aura-t-elle sur le plan d'investissement de la commune de St-Cergue ?

St-Cergue, le 30 mai 2022

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres du conseil communal,

Les signataires de la motion demandent à la municipalité de St-Cergue de donner des informations au conseil communal sur l'impact de la construction du Bix sur les finances communales.

Historique :

La nécessité d'une nouvelle école pour le deuxième cycle primaire (5-8^{ème}) est liée à l'augmentation de la population dans les 5 communes de l'AISGE (Association intercommunale scolaire de Genolier et environs) et des directives de la DGEO (direction générale de l'enseignement obligatoire). Il est prévu que la construction soit réalisée par la commune territoriale, Arzier-Le Muids, et que le bâtiment soit ensuite vendu à l'AISGE. Le conseil intercommunal de l'AISGE a décidé le 20 juin 2018 d'approuver le préavis relatif à l'intention d'achat du complexe scolaire destiné à accueillir les élèves de 5P à 8P selon Harmos sur les parcelles 808 et 810 à Le Muids pour un montant estimé à 35 millions (préavis 4/2018 AISGE). Le conseil communal d'Arzier-Le Muids a décidé en juin 2018 d'accepter la demande de crédit de 29 millions pour la construction du bâtiment scolaire à Le Muids.

Ces décisions concernent la construction de la phase I du Bix qui comporte 14 classes, une salle de gym triple, des infrastructures telles que l'UAPE, cantine, salles de dégagement, ... Une phase II avec 10 classes est déjà prévue dans le projet d'architecte et nécessitera un financement ultérieur.

En mars 2022 les oppositions à ce projet ont été levées par le tribunal fédéral. Le projet peut maintenant démarrer. Les coûts estimés il y a 4 ans sont toutefois à revoir. Les devis ne sont plus valables et les appels d'offres sont à refaire. Les premiers coups de pioches sont prévus pour cette année.

Impact financier estimé de la construction du Bix phase I:

Initialement la durée d'amortissement de ce bâtiment était prévue sur 30 ans, mais elle a été prolongée et passe à 50 ans. La durée d'amortissement pour le mobilier est de 10 ans. Pour une construction d'un montant de 35 millions cela représente un amortissement de CHF 700'000.-/an pour les 5 communes. Si les coûts augmentaient à 45 millions, l'amortissement global serait de CHF 900'000.-/an).

Arzier-Le Muids et St-Cergue payeront une grande partie de cet amortissement qui est calculé en fonction du nombre d'élèves et de la population.

A l'amortissement s'ajoutent les coûts de fonctionnement et les coûts indirects (abonnement de train, péditrain, ...).

Dans la communication du CODIR aux membres du CI il est mentionné des classes d'Arzier, Genolier et St-Cergue qui pourront supprimer les solutions provisoires. Il n'est pas question des classes de Trélex et Givrins.

Motion :

Considérant les points ci-dessus il est demandé à la municipalité :

- De préciser l'origine (quelle commune) des élèves qui intégreront les 14 premières classes qui seront construites en phase 1 de la construction.
- De quantifier/estimer les coûts qui seront à la charge de la commune pour la construction du Bix ces prochains 50 ans.
- De quantifier/estimer les coûts de fonctionnement et les coûts indirects de l'école du Bix à la charge de la commune pour ces prochains 10 ans
- D'intégrer ces coûts dans le plan financier d'investissement de la commune et de décrire l'impact sur les investissements prévus à moyen et long terme.

Les signataires proposent au conseil communal de transmettre la motion à la municipalité pour réponse.

Catherine Deluz



Christiane Maillefer



Alexandre Othenin-Girard



Karine Ringgenberg



Sabine Stünkel

